



Arrêt de paiement pension alimentaire enfant majeur

Par **Seb88@**, le **05/11/2019** à **19:15**

Bonsoir je suis un père qui paye depuis 18 ans une pension alimentaire à une fille qui a 20 ans à ce jour elle a effectué un BTS alternance en professionnalisation avec un salaire 700/800 euros par mois. comment faire pour valider les informations qui ne sont pas en ma possession à ce jour en ma qualité de débiteur en vue d'un arrêt de cette pension alimentaire faut-il un détective privé et quelle information judiciaire que faut-il apporter à l'audience ? Ses fiches de paie que l'établissement scolaire m'as délivrée qui précise quelle vie à une autre adresse avec un garçon qui après recherche correspond à l'adresse de son copain donc en concubinage depuis 2 ans je n'arrive pas à voir malgré des demandes en recommandé accusé réception auprès d'elle et sa mère des justificatifs de recherche d'emploi elle doit percevoir du chômage du fait de son emploi salarié en contrat de professionnalisation quelle pièce faut-il produire par le biais d'un détective privé afin de pouvoir valider cette demande d'arrêt de paiement je vous remercie

Par **Visiteur**, le **05/11/2019** à **20:52**

Bonjour

Vous devez adresser une demande au JAF..

Ici...<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>